



« Usage thérapeutique du cannabis : Que fait la Belgique ?

Quand l'idéologie répressive entrave le droit aux soins dans la dignité »

Débat – jeudi 31 mai – de 19h00 à 21h00 à la Maison Folie, Margin Hall, 8 rue des Arbalétriers, 7000 Mons

L'asbl DAWA, la nouvelle Plateforme Drogues Action Wallonie, travaille sur la question des usages de drogues. Pour sa première action, la Plateforme propose un débat animé par **DavidALLEMAND** autour du cannabis et de son usage thérapeutique en Belgique.

En présence de

- **Dominique David**, responsable du Plan de Cohésion Sociale Ville de Mons en charge du projet de recherche « Cannabis Social Club ».
- **Dominique Lossignol**, docteur en médecine, spécialiste en médecine interne, soins palliatifs et traitement de la douleur. Chef de clinique à l'Institut Jules Bordet à Bruxelles (ULB) où il dirige l'unité des soins « supportifs » et palliatifs, il est également responsable de la Clinique de la douleur et de la consultation médico-éthique. Il est titulaire du titre de master en éthique et coordinateur du Forum EOL (End of Life).

En Europe

Les vertus thérapeutiques du cannabis sont nombreuses. Dans certains pays européens, son usage est autorisé afin de traiter, par exemple, l'épilepsie ou de combattre les effets de certaines thérapies lourdes (ex. cancer). En mars 2018, la Grèce a également légalisé la production de cannabis thérapeutique et de produits pharmaceutiques dérivés.

Situation belge

En Belgique, le cannabis médical a été légalisé en 2001, pourtant aucun patient n'a pu se fournir en pharmacie. Le Sativex qui est le seul médicament à base de cannabis présent sur le marché belge n'est autorisé que pour un nombre restreint de patients. Cet antidouleur sous forme de spray est principalement prescrit à des personnes atteintes de sclérose en plaques.

Pour des fleurs séchées, les patients doivent se tourner vers le voisin hollandais ou les quelques Cannabis Social Clubs du pays.

Cependant la nouvelle législation de septembre 2017 qui réglemente les substances stupéfiantes et psychotropes semble mettre un coup d'arrêt définitif à ces Cannabis Social Clubs et au régime de tolérance en matière de détention d'une quantité maximale de trois grammes par une personne majeure et à la culture d'un plant de cannabis femelle en vue de la consommation personnelle.

De ce fait, les personnes malades sont punies deux fois : ils souffrent et on ne leur permet pas d'atténuer cette douleur. La loi belge sur les stupéfiants a presque 100 ans. Il est temps de la changer !

Venez débattre, témoigner, apporter votre point de vue et réfléchir ensemble à des pistes d'actions.

Bar sur place tenu par l'asbl Accorderie de Mons.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DAWA, une nouvelle plateforme wallonne de services travaillant la question des usages de drogues

Sept services assuétudes se fédèrent en une nouvelle plateforme toxicomanie en Wallonie.

Le Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg, Eurotox, Infor-Drogues, Modus Vivendi, Prospective Jeunesse, le réseau ALTO et le service de prévention de la Ville de Mons se sont réunis pour créer une plateforme active en Wallonie : la DAWA, Drogues Action Wallonie, constituée en ASBL.

Leur ambition est de défendre une approche globale, transversale et progressiste en matière de prévention des assuétudes et de Réduction des Risques.

Il s'agit d'œuvrer à la déstigmatisation des usagers de drogues, de travailler sur les représentations des professionnels et du grand public et de faire évoluer les politiques publiques relatives aux usagers et aux usages de drogues.

Ces associations, actives en promotion de la santé depuis de nombreuses années, veulent créer un espace de réflexion, d'échange et d'action commune afin de développer des projets d'information, de formation, de soins et d'accompagnement. La DAWA veut ainsi nourrir les politiques des différents secteurs au niveau local, régional, fédéral et international.

La plateforme mettra en avant les valeurs d'égalité, d'autodétermination, de solidarité et de liberté, y compris celle de disposer de son corps.

La DAWA s'inscrit d'ores et déjà dans la campagne belge **Stop1921** (qui vise à réformer la loi sur les stupéfiants de 1921) et soutient la campagne mondiale **Support. Don't punish**. Ces campagnes visent toutes les deux à promouvoir des politiques en matière de drogues qui respectent les droits humains et protègent la santé publique, loin de la criminalisation des usages et des usagers !

Toute association, tout citoyen qui le souhaite peut devenir membre de la DAWA.

CONTACT :

DAWA asbl

Rue de l'Ancienne Gare, 2

6800 Libramont

061/22 50 60 ou dawasbl@gmail.com

Pour rejoindre la plateforme, les membres doivent adhérer aux principes fondateurs de l'ASBL, à savoir :

- Adhérer à la Charte de la réduction des risques¹ telle qu'approuvée par le collège des partenaires de Modus Vivendi et en être signataire ;
- Adhérer aux principes de la promotion de la santé tels que repris dans la Charte d'Ottawa, complétée par les déclarations de Jakarta et Shanghai² ;
- Reconnaître la place de l'utilisateur de drogue dans toute approche ou programme le concernant et favoriser sa participation active ;
- Inscrire l'usage de drogues dans une approche globale visant le bien-être et l'inclusion des usagers dans la société dans les domaines de la santé, du logement, du travail, de l'éducation, de la culture... ;
- Envisager la question des drogues et l'action de manière intersectorielle, c'est-à-dire en articulation avec d'autres secteurs ;
- Travailler de manière participative avec l'ensemble des acteurs concernés par les usages de drogues.

¹ La réduction des risques est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l'utilisation de «drogues». Elle concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance. La réduction des risques peut également s'adresser aux personnes qui s'approprient à consommer une drogue pour la première fois. La RdR se distingue de la prévention de l'usage et des traitements, dont elle se veut complémentaire. Elle a pour objet de réduire les risques et de prévenir les dommages que l'usage de drogues peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir d'en consommer.

<https://reductiondesrisques.be/charte-de-la-reduction-des-risques/>

² Charte d'Ottawa, http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

Déclaration de Shanghai sur la promotion de la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Neuvième conférence mondiale sur la promotion de la santé. Shanghai, 21-24 novembre 2016